

FOIRE AUX QUESTIONS

APPEL D'OFFRES OBSERVATOIRE FRANCOPHONE DU GENRE À L'UNIVERSITÉ (OFGU)

LANGUE DE TRAVAIL ET FORMAT DE LA RÉPONSE À L'APPEL

La candidature et les livrables doivent-ils être remis obligatoirement en Français ?

Oui.

Bien que l'équipe internationale d'experts puisse inclure des personnes non francophones, la candidature et les livrables devront être remis en langue française et la présentation orale des livrables devra se faire en Français.

Ceci est essentiel car le jury de sélection et l'équipe en charge du suivi de la prestation sont francophones.

Y-a-t-il un nombre-limite de pages dans la réponse à l'appel d'offres ?

Non.

Le nombre de pages n'est pas défini mais le contenu attendu pour la partie narrative de la réponse est détaillé au point 11 de l'appel :

- Une présentation de l'équipe d'experts et des responsabilités de chacun dans la prestation ; le coordonnateur – dans le sens des indications contenues dans la section 6 - y sera explicitement identifié.
- Une présentation détaillée de la compréhension du mandat et de la méthodologie proposée.
- Un plan détaillé de travail avec un échéancier sur la base du calendrier en section 12 du présent document, Une proposition financière détaillée (utiliser le canevas Excel joint en annexe).
- Une annexe contenant les CV et références de l'équipe d'experts et les coordonnées de contact du coordonnateur.

Par contre, le format à utiliser pour le budget est imposé.

Téléchargez le canevas sur la version en ligne de l'appel sur le site de l'AUF au lien suivant :

<https://www.auf.org/nouvelles/appels-a-candidatures/appel-doffres-elaboration-dune-etude-vue-de-mise-place-dun-observatoire-francophone-genre-a-luniversite/>

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

L'équipe d'experts peut-elle inclure des expert-e-s provenant d'universités non francophones et qui ne sont pas membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ?

S'agissant d'une prestation de service, l'AUF accepte la candidature d'institutions qui ne sont pas membres de son réseau, ainsi que d'individus.

LIVRABLES ATTENDUS

Pouvez-vous préciser les attentes quant au 2^e livrable, l'étude de faisabilité ? Faut-il inclure dans ce 2^e livrable une liste d'indicateurs que l'observatoire devra collecter ?

Tel qu'indiqué au point 3 de l'appel d'offres :

Cette étude présentera notamment des éléments et recommandations sur la méthodologie de mise en place de l'Observatoire, la pertinence du projet, son périmètre, les coûts, les difficultés/obstacles, le chronogramme d'exécution des différentes étapes de mise en place de l'Observatoire, les mesures de pérennisation ainsi qu'un budget prévisionnel de fonctionnement.

Nous ajoutons qu'il s'agit vraiment de formuler des recommandations tirées de l'analyse des meilleures pratiques observées lors de l'état des lieux (livrable 1) à partir d'observatoires existants. Le but est de donner le plus d'indications et conseils possibles pour que la mise en place du futur observatoire francophone sur le genre à l'université se fasse dans les meilleures conditions et qu'il soit pérenne, efficace et bien géré.

BUDGET

Quel est le montant du budget autorisé pour cette prestation et comment s'organiseront les versements ?

Tel qu'indiqué au point 5 de l'appel d'offres :

Le budget de la prestation doit être compris entre 75 000 et 110 000 dollars canadiens.

Les paiements seront effectués comme suit :

- À la signature du contrat : 20%
- 1^{er} livrable validé : 30%
- 2^{ème} livrable validé : 50%.

Le canevas budgétaire est en euros mais l'appel d'offres donne le budget en dollars canadiens. Dans quelle monnaie doit-on présenter le budget prévisionnel ?

En euros si votre institution coordonnatrice est basée en Europe, au Maghreb, en Afrique.
En dollars canadiens si votre institution coordonnatrice est basée en Amérique.
La devise n'est pas un critère éliminatoire. C'est la construction budgétaire qui compte.

Le paiement se fera-t-il en euros ?

La devise de paiement sera indiquée dans le contrat.
La devise de paiement sera celle du pays de l'institution coordonnatrice.
Le cas échéant, le taux de change appliqué sera celui du jour de la signature.

Dans le budget, doit-on indiquer les honoraires en y ajoutant les charges et en tenant compte des impôts ?

L'AUF paie le montant de la prestation, incluant les honoraires.
Les charges et les impôts à payer sur les honoraires perçus sont de la responsabilité des experts et de leur institution d'attache (le cas échéant). Cela ne concerne pas l'AUF.